



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREIZE VENTS

Arrêté n°20221118G01

Mettant fin aux fonctions des membres
extérieurs du CCAS de Treize-Vents

Le Maire de Treize-Vents,

Vu les articles L.123-6, R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20200604D04 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et portant élection des représentants du conseil municipal ;

Vu l'arrêté n°20200626A01 du 26 juin 2020 portant nomination des membres du CCAS,

Vu la délibération n°20220915D04 du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2022 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de Treize-Vents à compter du 31 décembre 2022 et désignant la commune comme compétente en matière d'action sociale ;

Considérant qu'il appartient au Maire de mettre fin aux fonctions des membres extérieurs du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

ARRETE :

Article 1 : Le Conseil d'Administration du CCAS étant dissous à compter du 31 décembre 2022, il est mis fin, à compter de cette date, aux fonctions de :

- Jean-Luc TESSIER
- Rémy RICHARD
- Nadège POUPONNOT
- Isabelle PINEAU

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et dont une ampliation sera remise à chaque membre intéressé.

COMMUNE DE TREIZE VENTS, le 18 novembre 2022

Madame Nicole BEAUFRETON,
Maire de la commune de Treize-Vents

